

Bruxelles, le 25 août 2026
(OR. en)

12229/26

SOC 524
EMPL 295

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale Nomination de M ^{me} Émilie VAISMAN, membre suppléante pour la France, en remplacement de M ^{me} Emmanuelle ELDAR, démissionnaire - <i>Adoption</i>

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de M^{me} Emmanuelle ELDAR, membre suppléante dans la catégorie des représentants des gouvernements (pour la France) du comité cité en objet.
2. En vertu de l'article 75 du règlement (CE) n° 883/2004 du 29 avril 2004¹ qui institue le comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, les membres titulaires et les membres suppléants sont nommés par le Conseil et, en vertu de la décision du Conseil du 10 octobre 2025², le mandat a une durée de cinq ans.

¹ JO L 166 du 30.4.2004, p. 1.

² JO C, C/2025/5609, 15.10.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/C/2025/5609/oj>.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement de la France a présenté la candidature de M^{me} Émilie VAISMAN pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 19 octobre 2030.
 4. Dès lors, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil:
 - a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du comité consultatif pour la coordination des systèmes de sécurité sociale, dont le texte figure dans le document 12227/26; et
 - b) de décider de faire publier la décision, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.
-